

**A Louvain-la-Neuve - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Histoire, histoire de l'art et archéologie**

Organisé par:

## ARKE1BA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Le Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale vous propose :

- une formation pluridisciplinaire en sciences humaines ;
- la connaissance des arts et civilisations, de l'oeuvre musicale ;
- la compréhension du langage de l'image : analyse de l'image, programmes et genres iconographiques, etc. ;
- la maîtrise des outils spécifiques de l'archéologie et de l'histoire de l'art : recherche bibliographique, analyse des sources, matériaux et processus d'élaboration d'une oeuvre, dessin archéologique, relevés d'architecture, photographie, classements iconographiques, etc. ;
- l'acquisition des gestes de l'archéologue : prospection archéologique, organisation de la recherche, choix de méthodes de fouilles,

## ARKE1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

**Se préparer au mieux pour aborder la formation proposée en master afin de « devenir un acteur culturel critique, un citoyen actif conscient des enjeux socio-culturels du monde, et capable de participer aux grands enjeux et défis d'une société contemporaine multiculturelle », tels sont les défis que l'étudiant bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale relèvera.**

À l'issue de son programme de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, le diplômé aura acquis des compétences universitaires diverses : recherche d'informations ciblées et précises, analyse d'Œuvres ou de documents visuels, sonores et textuels, esprit critique, capacité de comprendre et de tisser des liens entre des matières diverses et complexes, rédaction de divers travaux et rapports scientifiques, etc. Il aura également une connaissance générale des grands cadres de l'histoire de l'art occidentale, de l'Antiquité à nos jours, ainsi que une certaine maîtrise du corpus de savoirs associés à l'archéologie. En outre, il aura acquis les bases théoriques et méthodologiques utiles à la compréhension du domaine de l'histoire de l'art et de l'archéologie.

Ces acquis lui permettront de poursuivre sa formation au niveau du Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, afin de se spécialiser dans l'une des finalités offertes en Master et d'acquérir des compétences universitaires professionnelles ciblées valorisables sur le marché de l'emploi. Son diplôme de bachelier lui permettra également de s'orienter vers d'autres domaines de formation connexes, moyennant la mineure adéquate ou des compléments de formation (comme, par exemple, le Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, le Master en Histoire, le Master en études théâtrales, etc.)

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

**Spécifiquement en tant que bachelier en histoire de l'art et archéologie :**

1. Maîtriser de manière active et intégrée un socle de savoirs dans chacun des domaines de l'histoire de l'art et de l'archéologie.
2. Étudier une Œuvre, un objet, un site, une problématique en utilisant les méthodes propres aux études en archéologie et histoire de l'art et en aiguisant son esprit critique.
3. Effectuer une recherche ciblée en appliquant une démarche scientifique. Il pourra mener à bien un travail sur une quantité certaine de données et d'informations, de manière systématique et rigoureuse.
4. Être ouvert sur le monde culturel et socioprofessionnel.

**Comme tout bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres :**

5. Maîtriser un socle de connaissances fondamentales dans les domaines de la philosophie, de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie et des littératures.
6. Maîtriser avec rigueur et efficacité les discours universitaires, tant sur le plan de la compréhension que sur celui de la rédaction.
7. Devenir acteur de sa formation : gérer de manière autonome son travail (définir les priorités, anticiper et planifier l'ensemble de ses activités dans le temps), faire preuve de recul critique sur ses propres acquis, ses méthodes d'apprentissage et ses productions et intégrer par soi-même de nouvelles connaissances, méthodologies et compétences.
8. Mobiliser les compétences et savoirs disciplinaires acquis pour développer des attitudes d'ouverture à l'interculturalité, d'engagement citoyen et de positionnement critique vis-à-vis de soi-même, de la société, et des savoirs.
9. Communiquer à l'oral et à l'écrit de façon claire, cohérente, argumentée et avec aisance sur des sujets d'ordre général ou relatifs au domaine d'études dans au moins une langue moderne (anglais, néerlandais ou allemand).
10. Démontrer une connaissance et une compréhension critique de savoirs approfondis dans la (les) discipline(s) relative(s) à son choix de mineure.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, totalise 180 crédits répartis sur trois blocs annuels (3 x 60 crédits). Il comporte une majeure de 150 crédits et une mineure de 30 crédits.

Trois axes composent **la majeure** du programme de bachelier :

- (1) une formation générale à différentes matières en **sciences humaines** (critique historique, arts et civilisations, approche comparée des littératures européennes, langues modernes et anciennes, philosophie, logique et argumentation, sciences religieuses) ;
- (2) une introduction aux **différentes périodes et aires géographiques** de la période artistique, des vestiges archéologiques et de l'histoire de la musique, notamment de l'Europe occidentale ;
- (3) une **formation méthodologique et disciplinaire** (technologie, esthétique, sciences auxiliaires, documentation graphique, muséologie, iconologie).

La première année du premier cycle s'ouvre sur un quadrimestre comportant notamment des cours de la formation générale communs à tous les programmes de bachelier de la faculté. Cette initiation commune aux domaines de l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature offre un socle d'apprentissages de base.

Dès le premier quadrimestre de la première année, des cours spécifiques à la discipline sont également dispensés. Ils deviennent l'essentiel de la formation au second quadrimestre de cette première année.

Ensuite, l'étudiant poursuit sa majeure tout en étant invité à ouvrir ses horizons intellectuels et professionnels par le choix d'une mineure de 30 crédits, qu'il peut prendre soit dans une autre discipline de la faculté soit dans une autre faculté de l'Université moyennant d'éventuelles conditions d'accès prévues par les organes de gestion de ces programmes.

## ARKE1BA Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2 3

#### ○ Majeure (150 crédits)

##### ○ Introduction à la discipline (35 crédits)

L'étudiant choisit une filière en première année de premier cycle qu'il suivra tout au long de son parcours.

- LARKE1110 Musées et patrimoine



LFIAL1424



## LISTE DES MINEURES ET/OU APPROFONDISSEMENTS ACCESSIBLES

Lorsqu'il accède au **cycle de bachelier** (bloc annuel 2), l'étudiant de la Faculté de philosophie, arts et lettres est invité à ouvrir ses horizons de formation par le choix d'une mineure (voir la liste des mineures accessibles ci-dessous).

### Qu'est-ce qu'une mineure ?

C'est une sorte d'option de 30 crédits qui permet à l'étudiant :

- de découvrir un autre discipline
- de s'interroger sur son projet personnel d'apprentissage
- de définir le sens qu'il souhaite donner à son parcours de formation
- un accès facilité à certains masters

**Attention !** Il est impossible de s'inscrire à une mineure sans être inscrit à un bachelier.

Toutes les informations pratiques sur les mineures de la Faculté de philosophie, arts et lettres sont disponible [ici](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/mineures-fial.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/mineures-fial.html>).

### Liste des mineures accessibles à ce programme de bachelier

- > Mineure en études allemandes (\*) [ prog-2023-minalle ]
- > Mineure en études anglaises (\*) [ prog-2023-minangl ]
- > Mineure en Antiquité : Égypte, Orient, Grèce, Rome [ prog-2023-minanti ]
- > Mineure en culture et création [ prog-2023-mincucrea ]
- > Mineure en philosophie [ prog-2023-minfilo ]
- > Mineure en études françaises (\*) [ prog-2023-minfran ]
- > Mineure en études hispaniques (\*) [ prog-2023-minhisp ]
- > Mineure en histoire [ prog-2023-minhist ]
- > Mineure « Décentrer l'histoire : Subalternités et critiques postcoloniales » [ prog-2023-mindhis ]
- > Mineure en études italiennes [ prog-2023-minita ]
- > Mineure en études néerlandaises (\*) [ prog-2023-minneer ]
- > Mineure en langue arabe et civilisation de l'Islam [ prog-2023-minislam ]
- > Mineure en linguistique [ prog-2023-minling ]
- > Mineure en études littéraires [ prog-2023-minlitt ]
- > Mineure en études médiévales [ prog-2023-minmedi ]
- > Mineure en musicologie [ prog-2023-minmusi ]
- > Mineure en Moyen Orient médiéval et moderne [ prog-2023-minori ]
- > Mineure en information et communication [ prog-2023-mincomu ]
- > Mineure : Enjeux de la transition et du développement durable (\*) [ prog-2023-mindd ]
- > Mineure en études européennes [ prog-2023-mineuro ]
- > Mineure en études de genre [ prog-2023-mingenre ]
- > Mineure en gestion (initiation) [ prog-2023-minogest ]
- > Mineure en sciences humaines et sociales [ prog-2023-minhuso ]
- > Mineure en économie (ouverture) [ prog-2023-minoeco ]
- > Mineure en sociologie et anthropologie [ prog-2023-minsoca ]
- > Mineure en sciences de la population et du développement [ prog-2023-minsped ]
- > Mineure en sciences politiques [ prog-2023-minspol ]
- > Mineure en technologies numériques et société [ prog-2023-minstic ]
- > Mineure en langue et société chinoises [ prog-2023-minchin ]
- > Mineure en droit (ouverture) [ prog-2023-minodroi ]
- > Mineure en droit (accès) [ prog-2023-minadroi ]
- > Mineure en sciences des religions (ouverture) [ prog-2023-minreli ]
- > Mineure d'ouverture en théologie chrétienne [ prog-2023-mintheo ]
- > Mineure en architecture [ prog-2023-minarch ]
- > Mineure en culture scientifique [ prog-2023-mincults ]
- > Mineure en développement et environnement [ prog-2023-mindenv ]
- > Mineure en esprit d'entreprendre (\*) [ prog-2023-minpme ]
- > Mineure en statistique et science des données [ prog-2023-mindata ]
- > Mineure en géographie [ prog-2023-mingeog ]

(\*) Ce programme fait l'objet de critères d'accès



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le règlement des études et des examens

## o Majeure

---

### o Introduction à la discipline

L'étudiant choisit une filière en première année de premier cycle qu'il suivra tout au long de son parcours.

o LARKE1110	Musées et patrimoine	Joël Roucloux	PS [q2] [30h] [5 Crédits]
o LARKE1120	Iconographie et iconologie	Marco Cavaleri Jean-Marie Guillouët (supplée Ralph Dekoninck)	PS [q2] [30h] [5 Crédits]

### ⌘ Filière archéologie

o LARKE1140	Archéologie : méthodes scientifiques et travaux I	Jean Vanden Broeck-Parant Erika Weinkauff (supplée Laurent Verslype)	
-------------	---	---	--

o

✂ LGLOR1731	Explication d'auteurs latins A		Lysiane Delanaye Aaron Kachuck	110 [q1+q2] [45h] [5 Crédits] ⊕
✂ LGLOR1732				

## ARKE1BA - 2e bloc annuel

---

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

## o Majeure

---

### o Introduction à la discipline

*L'étudiant choisit une filière en première année de premier cycle qu'il suivra tout au long de son parcours.*

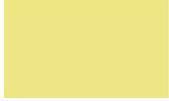
⌘







o Valorisation de la formation et parcours extra-académique



	niveau 	Intermediair	Hilde Bufkens (coord.)	NL [q1+q2] [60h] [5 Crédits] 
⊗ LNEER1313	Communication interactive néerlandaise pour étudiants en Archéologie et Histoire de l'Art et Histoire		Caroline Klein (coord.)	NL [q1] [30h] [3 Crédits] 
⊗ LNEER1315	Communication interactive néerlandaise pour étudiants en Archéologie et Histoire de l'Art et Histoire		Caroline Klein (coord.)	NL [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 

## ARKE1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;

2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;

3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;

4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;

5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html>) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;

6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentement.html>).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès. Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).



Pour en savoir plus :

- [Contacts](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html)
- [Informations pratiques sur les séjours d'études](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html)
- [Informations sur les stages internationaux](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html) (https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html)

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

### Situation du programme dans le cursus

Ce programme de bachelier donne directement accès aux [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) et [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) correspondants.

### Autres masters accessibles au terme du programme

Le diplômé du [Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) peut aussi avoir accès à d'autres masters organisés par la Faculté de philosophie, arts et lettres ou par d'autres facultés de l'UCLouvain moyennant le respect des conditions d'accès à ces programmes détaillées dans le catalogue des formations.

- [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#) et [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#)
- [Master \[120\] en histoire](#) et [Master \[60\] en histoire](#)
- [Master \[120\] en langues et lettres anciennes, orientation orientales](#) et

- Pour toute information complémentaire: [info-fial@uclouvain.be](mailto:info-fial@uclouvain.be)